



## ARRÊTÉ N°2025-38

### Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux pour la pose de gouttières et descentes d'eau par l'entreprise SARL LADET au 288 rue Mireille, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

### ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation sera interdite le vendredi 11 avril 2025 de 08h00 à 17h00 rue Mireille, TAVEL (30126). Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

**Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.**

**Article 2 :** Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 26 mars 2025.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 26 MARS 2025

